

# APERÇUS Sarthe 2025

## Prix départemental de l'Architecture, de l'Aménagement et du Patrimoine de la Sarthe

### RÈGLEMENT

#### Article 1 - Présentation

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe organise la 4<sup>ème</sup> édition du Prix départemental de l'Architecture, de l'Aménagement et du Patrimoine, prenant le nom de **APERÇUS Sarthe 2025**. Ce prix s'inscrit dans une démarche régionale en lien avec les 5 CAUE des Pays de la Loire.

#### Article 2 - Objectifs

Le Prix APERÇUS Sarthe 2025 vise à mettre en valeur la création et l'innovation dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement et du patrimoine en Sarthe.

Parmi des opérations récentes, de toutes natures de programmes, de toutes tailles et situées dans toutes les communes du département, le CAUE tient à distinguer des réalisations qui témoignent de fortes qualités esthétiques, techniques, environnementales, paysagères ou urbaines.

Il souhaite saluer à la fois le travail des concepteurs (architectes, urbanistes, paysagistes concepteurs) et l'engagement de leurs maîtres d'ouvrage publics et privés.

Le but final du Prix APERÇUS Sarthe, au-delà de la reconnaissance des talents et de l'audace, et dans la fidélité aux actions de médiation menées par le CAUE de la Sarthe depuis 40 ans dans le département, est de sensibiliser les publics à l'évolution de leur cadre de vie.

#### Article 3 - Candidatures

##### 3.1 Candidats

Le Prix APERÇUS Sarthe s'adresse aux binômes maîtres d'ouvrage publics et privés et maîtres d'œuvre concepteurs (architectes inscrits à l'ordre, paysagistes concepteurs, urbanistes qualifiés).

L'inscription est gratuite.

Chaque maître d'ouvrage et maître d'œuvre peuvent soumettre autant de réalisations qu'ils le souhaitent.

Les réalisations architecturales (construction neuve, réhabilitation, extension), d'aménagement et patrimoniales proposées dans le cadre du Prix doivent répondre aux exigences suivantes :

- être situées sur le territoire départemental
- être livrées depuis moins de quatre ans (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024)
- respecter la commande publique (dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique)

Les deux parties devront impérativement signer et retourner une autorisation conjointe, garantie du souhait mutuel du maître d'ouvrage et maître d'œuvre à candidater au Prix APERÇUS Sarthe. Celle-ci sera disponible sur le site internet du Prix, sur la page dédiée au règlement.

Sur demande, l'anonymat du maître d'ouvrage privé sera respecté.

##### 3.2. Inscription de projet

Chaque candidat est invité à remplir un formulaire d'inscription par opération sur le site internet [www.apercus72.fr](http://www.apercus72.fr)

Le formulaire en ligne doit obligatoirement être complété intégralement et être accompagné des pièces sollicitées qui pourront être déposées directement sur le

formulaire. La date limite de candidature est fixée au 28 avril 2025. Un accusé de réception des candidatures sera adressé à tous les candidats par dossier déposé. En cas de difficulté le candidat est invité à contacter directement le CAUE au 02 52 56 97 51.

### 3.3 Dossier de candidatures

Le formulaire d'inscription est composée des informations suivantes :

- renseignement de la catégorie de projet : Architecture, Aménagement, Patrimoine ;
- renseignements généraux et caractéristiques du projet (titre, adresse, programme, maître(s) d'ouvrage(s), maître(s) d'œuvre, bureau(x) d'étude(s), année de réalisation, surface, coût(s), financement, approche environnementale, contact) ;
- un texte de présentation du projet, explicitant le contexte du projet, les visions et valeurs, les processus de conception et collaboration, les aspects techniques et matériaux, la prise en compte des besoins des usagers, les impacts et retombées à long terme ;
- 10 photographies minimum (500Mo maximum par fichier, d'un format de 1600 pixels de large au minimum et 900 pixels de haut au minimum) avec mention du/des photographe(s). Ces images présenteront la réalisation dans son contexte urbain ou paysager, le point de vue extérieur le plus significatif et une vue intérieure. Pour les réhabilitations, ajouter des photos avant travaux ;
- plan de situation, plan de masse, plans et coupes de l'intervention ainsi que tous les documents graphiques que vous jugerez utiles à l'appréciation de l'opération (formats JPEG ou PDF, 500Mo maximum par fichier) ;

### 3.4 Désengagement

Tant que le jury ne s'est pas prononcé sur le palmarès, les candidats peuvent demander par écrit leur désengagement. Les projets seront alors retirés du Prix et de tous les supports associés.

## Article 4 - Déroulement de l'événement

### 4.1 Appel à proposition et date limite de candidature

**24 Février 2025 au 28 avril 2025** : Appel à propositions auprès des professionnels architectes, urbanistes et paysagistes, des aménageurs publics et bailleurs sociaux exerçant dans le département, et auprès des collectivités sarthoises. Les opérations peuvent être présentées par leurs commanditaires et/ou par leurs concepteurs. Ces derniers pouvant exercer en dehors du département. Les candidatures doivent être adressées au CAUE jusqu'au 28 avril 2025, 23h59 via le site internet d'APERÇUS Sarthe 2025 [www.apercus72.fr](http://www.apercus72.fr) (voir chapitre précédent).

### 4.2 Commission technique

**27 mai 2025** : Une commission technique constituée de membres de l'équipe du CAUE de la Sarthe a pour objet de s'assurer de la recevabilité et de la bonne constitution des dossiers. Elle pourra proposer des sous-catégories complémentaires à celles suivantes : Architecture, Aménagement et Patrimoine. Elle prépare et rapporte les dossiers devant le jury.

Des visites éventuelles sur site pourront avoir lieu.

### 4.3 Jury

**24 juin 2025** : Le jury sera spécialement constitué pour le Prix APERÇUS Sarthe 2025. Il sera composé de sensibilités diverses : professionnels de la construction et de l'aménagement, représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, associations...

Ce jury est présidé par une personnalité reconnue du monde de l'architecture, choisie pour son expérience et sa capacité à éclairer le débat.

Il ne sera pas examiné de contestation portant sur la Commission Technique, la composition ni les choix souverains du jury, dont les travaux seront confidentiels

et ne feront l'objet d'aucune justification.

#### 4.4 Vote du public

1 juillet 2025 au 17 août 2025 : Vote du public, parmi les opérations retenues par le jury, sur le site [www.apercus72.fr](http://www.apercus72.fr)

#### 4.5 Remise des prix

[Date à venir] : Proclamation des lauréats, des mentionnés le cas échéant et du Prix du public, remis conjointement aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre. Inauguration de l'exposition « APERÇUS Sarthe 2025 – Prix départemental de l'architecture, de l'aménagement et du patrimoine ».

### Article 5 - Palmarès

#### Prix d'honneur et mentions

Le jury distinguera a minima une réalisation dans chaque catégorie (Architecture, Aménagement et Patrimoine), qui recevra un prix d'honneur. Il pourra en outre attribuer des mentions à une ou plusieurs opérations. Le vote se fera sur la base des formulaires des opérations proposées par les candidats sur le site [www.apercus72.fr](http://www.apercus72.fr)

#### Prix du public

Il sera proposé au public, via internet sur le site [www.apercus72.fr](http://www.apercus72.fr), de voter de manière anonyme pour la réalisation qu'il préfère toute catégorie confondue. Le vote se fera sur la base des formulaires des opérations proposées par les candidats sur le site APERÇUS.

À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné « Prix du public ».

### Article 6 - Valorisation des candidatures

Les réalisations sélectionnées par l'équipe du CAUE de la Sarthe seront valorisées au travers des canaux de communication du CAUE et présentées dans le cadre d'une exposition itinérante proposée entre autre aux collectivités et aux établissements scolaires.

À cet effet, des photos haute définitions peuvent vous être redemandées en vue d'être publiées.

Les données fournies par les candidats seront susceptibles :

- d'être utilisées directement par le CAUE de la Sarthe sur l'ensemble des supports en lien avec le Prix APERÇUS Sarthe 2025 (site web, exposition, communication digitale, communication presse)
- d'enrichir le site de « l'Observatoire CAUE » en ligne sur [www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr). Cette fenêtre ouverte sur la création architecturale et paysagère contemporaine est publique, consultée par les professionnels, les élus ou les particuliers. Elle présente actuellement plus de 6200 références en France
- d'être présentées dans des actions de relations presse,
- d'être publiées sur les réseaux sociaux du CAUE de la Sarthe (Facebook, Instagram, LinkedIn)
- d'être reprises dans les actions de sensibilisation au cadre de vie organisées par le CAUE de la Sarthe
- d'enrichir le portail documentaire du CAUE de la Sarthe, [caue-docouest.com](http://caue-docouest.com)

### Article 7 : Droits de reproduction et de représentation

Chaque candidat garantit l'authenticité des documents transmis dans le cadre de sa ou ses candidature(s) au Prix APERÇUS Sarthe 2025.

En candidatant au Prix APERÇUS Sarthe 2025, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage cèdent au CAUE de la Sarthe leurs droits patrimoniaux pour tous les documents soumis aux droits d'auteur (photos, plans, croquis et documents graphiques...). Ils seront utilisés dans le cadre de la communication autour du

concours sur différents supports : réseaux sociaux, site internet du CAUE, site internet du Prix APERÇUS, Exposition.

Ces photographies et autres documents graphiques intégreront le portail documentaire du CAUE de la Sarthe ([www.caue-docouest](http://www.caue-docouest)) et pourront être utilisés par le CAUE de la Sarthe dans d'autres actions, pour un usage pédagogique ou de communication, dans le cadre strict et non-commercial de ses missions de sensibilisation, de conseil et de formation, et sur les supports adaptés à la bonne réalisation de ces missions.

Les documents et données fournis par les candidats seront susceptibles d'enrichir le site de « l'Observatoire CAUE » en ligne sur [www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr)

Dans le cas où les photos fournies auraient été réalisées par un professionnel, chaque candidat devra impérativement s'assurer que les droits des photos ont été cédés selon les modalités de l'autorisation d'exploitation fournie lors de la candidature sur le site Aperçus SARTHE 2025.

Ce document devra être impérativement signé par le photographe et transmis lors de la candidature.

Le CAUE de la Sarthe dégage toute responsabilité relative à des poursuites ultérieures.

### **Article 8 : Données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils pourront envoyer leur demande par mail à [contact@aperçus72.fr](mailto:contact@aperçus72.fr)

Ils pourront également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion des attestations de droits de diffusion fournies par les participants.

Le destinataire des données est le CAUE de la Sarthe.

### **Article 9 : Évolution et Annulation**

Exceptionnellement, le règlement pourra être modifié à l'initiative de l'organisateur. Toute modification considérée comme importante sera communiquée à chaque candidat à l'adresse mail précisée lors de son inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Prix APERÇUS Sarthe 2025 si les circonstances le nécessitent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

### **Article 10 : Acceptation du règlement**

Par la validation de leur inscription en ligne sur le site [www.aperçus72.fr](http://www.aperçus72.fr), les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre acceptent l'intégralité du règlement.